



## QU'EST CE QUE LE DISPOSITIF **sésame** ?

Le conseil régional d'Aquitaine a mis en place un dispositif tarifaire d'aide à la mobilité pour les Aquitains pour faciliter la recherche d'emploi et l'accès au transport en commun sur les lignes ferroviaires et routières régionales.

La carte Sésame permet aux bénéficiaires d'effectuer 24 allers simples ou 12 allers-retours gratuits de leur choix dans l'année, sur les liaisons ferroviaires (en 2<sup>e</sup> classe) et routières régionales, tous les jours et quelle que soit la période.



## QUI PEUT BÉNÉFICIER DES AVANTAGES **sésame** ?

**Vous pouvez bénéficier des avantages de la carte Sésame si vous êtes :**

- > demandeur d'emploi de moins de 26 ans, sans ressources, non étudiant et en projet d'insertion,
- > demandeur d'emploi percevant une indemnité d'assurance chômage ou de

solidarité inférieure à 80% du SMIC (brut) en vigueur,

**> bénéficiaire de l'une des prestations suivantes :**

- revenu minimum d'insertion
- allocation de parent isolé
- allocation de veuvage
- minimum vieillesse
- minimum de la pension invalidité
- allocation adulte handicapé



## COMMENT OBTENIR LA CARTE ET LE CHÉQUIER **sésame** ?

**Pour obtenir la carte et le chéquier de 24 voyages Sésame, il vous suffit de vous rendre au service le plus proche de votre domicile :**

- > centre communal d'action sociale (CCAS)
- > centre médico-social (CMS)
- > service instructeur du RMI
- > mission locale d'insertion ou PAIO

où vous déposerez votre demande.

**Pour cela, munissez-vous des pièces suivantes, elles vous seront demandées :**

- > une pièce d'identité en cours de validité

> deux photographies récentes en précisant

vos nom et prénom au dos

> un justificatif de domicile ou d'hébergement

> votre numéro de carte de sécurité sociale

> un justificatif de votre situation actuelle (carte ASSEDIC et dernier avis de paiement le cas échéant, attestation de la Mission Locale ou de la PAIO, notification actualisée pour les attributaires d'allocations...)

Après instruction de votre dossier et si vous répondez aux conditions de délivrance, la carte et le chéquier Sésame vous seront envoyés directement à votre domicile.



## COMMENT UTILISER LA CARTE ET LE CHÉQUIER **sésame** ?

La carte et le chéquier sont valables un an à compter de leur date d'émission.

Sur le réseau Ter Aquitaine, vous n'aurez plus à passer par les points de vente SNCF :

- dans les Ter Aquitaine vous devrez simplement composer votre chèque et le présenter avec votre carte Sésame au contrôleur ;
- sur les lignes routières Ter Aquitaine, vous devrez présenter votre carte et votre chèque au conducteur qui composera ce dernier ;

Sur les lignes routières d'intérêt régional Pau/Agen, Pau/Mont-de-Marsan, le conducteur vous délivrera un billet gratuit sur présentation de la carte Sésame et contre remise d'un chèque.

Vous pouvez utiliser ce titre de transport exclusivement dans les trains et autocars Ter Aquitaine y compris l'intégralité des parcours sur les liaisons Bordeaux/Angoulême, Périgueux/Brive et Pau/Lourdes, ainsi que dans les autocars Pau/Agen et Pau/Mont-de-Marsan.

Pour tout trajet dépassant le périmètre régional, la gratuité sera appliquée sur la partie du trajet située en Aquitaine.

Aucun duplicata du carnet de chèques ne pourra être délivré en cas de perte ou de vol.



### Renseignements et inscriptions :

- Centre communal d'actions sociale (CCAS)
- Centre médico social (CMS)
- Service instructeur du RMI
- Mission locale d'insertion et PAIO

CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE  
14, rue François-de-Sourdis • 33077 Bordeaux Cedex  
Tél. 05 57 57 80 00 • Fax 05 56 93 19 66  
www.aquitaine.fr



Qu'est ce que c'est ?  
Qui peut en bénéficier ?  
Où se renseigner ?  
Comment l'utiliser ?



**GRATUIT**  
SUR TOUTE LA LIGNE...

